



Séance du Conseil Municipal

Du 23 avril 2025

COMMUNE D'OBERGAILBACH

Membres présents : HOELLINGER Jean-Marc, HOELLINGER Michel, HUVER Maurice, KUHNER Tatiana, Valérie VOGELGESANG, WILBERT Patrice.

Absents excusés : GROSS Sabine

Absents non excusés :

Procuration :

Date de convocation : le 03/04/2025

Date d'affichage : le 03/04/2025

Ordre du jour

1. Grille indiciaire adjoint technique
2. Demande de subvention Climaxion pour l'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective
3. Gemapi : sollicitation de la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour le renforcement du lit de la rivière et les fondations des murs de soutènement
4. Gemapi : sollicitation de la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour un bassin de rétention

Divers

Il a été au préalable procéder à :

- La désignation du secrétaire de séance : Tatiana KUHNER
- Il a été approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06/04/2025

Par manque d'information le point 1 Grille indiciaire adjoint technique a été reporté à une date ultérieure.

2025-016 Demande de subvention Climaxion pour l'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective

Actes : 7.5 Subventions

La commune d'OBERGAILBACH souhaite conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur l'ensemble de ses bâtiments municipaux et l'équipement de la toiture de la mairie et/ou de l'Atelier Municipal.

Pour ce faire, la commune s'est rapprochée de Moselle Agence Technique (MATEC) à laquelle elle est adhérente. Celle-ci se propose ainsi d'effectuer cette mission d'étude de faisabilité pour un montant de 6 890€ HT.

Cette mission est susceptible d'être cofinancée au titre du dispositif Climaxion à hauteur de 4 823 € (70%).



Séance du Conseil Municipal

Du 23 avril 2025

Tableau de financement prévisionnel (en € HT) :

Dépenses		Ressources		
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	%	Montant en € HT
Etude PV	6 890,00 €	Climaxion	70,00%	4 823,00 €
		Reste à charge	30,00%	2 067,00 €
TOTAL en € HT	6 890,00 €	TOTAL en € HT	100,00%	6 890,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter la subvention dont le montant et le taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus éventuelle de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet (dont la convention MATEC et son devis) et aux différentes demandes de subvention

2025-017 Gemapi : sollicitation de la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour le renforcement du lit de la rivière et les fondations des murs de soutènement

Actes : 8.4 Aménagement du territoire

Les débits torrentiels successifs ont érodé les lits des ruisseaux Gailbach et Dimerbach traversant la commune et fragilisant ainsi les fondations des murs de soutènement.

Afin d'assurer la solidité des ouvrages, la commune d'Obergailbach sollicite, dans le cadre de la loi Gemapi, l'intervention de la Communauté des Communes du Pays de Bitche.

2025-018 Gemapi : sollicitation de la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour un bassin de rétention

Actes : 8.4 Aménagement du territoire

Compte tenu des conséquences du réchauffement climatique et de l'augmentation des risques de précipitations,

Compte tenu d'une crue décennale

Compte tenu de la superficie de ce bassin versant,

Compte tenu de la topologie qui engendre des crues torrentielles cf. PAPI,

La commune d'Obergailbach sollicite, dans le cadre de la loi Gemapi, la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour la création d'un bassin de rétention sur les parcelles cadastrées 35 section 8 et 110 section 7 dont elle est propriétaire.



Séance du Conseil Municipal

Du 23 avril 2025

Divers

La date de l'inauguration de la salle est fixée au 06/09/2025

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est close à 20h15 et comprend les délibérations numérotées de **2025-016 à 2025-019**.